



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 11-2020  
relatif au budget 2021  
du Fonds Culturel Riviera**

Date proposée pour la commission intercommunale  
de gestion : le mercredi 28 octobre, à 18h30,  
à Vevey

St-Légier-La Chiésaz, le 5 octobre 2020

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

### **OBJET DU PRÉAVIS**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2021 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du Fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e des communes partenaires (8 sur 10).

### **CADRE GÉNÉRAL**

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé d'un délégué pour chacune des dix municipalités.

### **FONCTIONNEMENT ET ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 2003**

Conformément à l'art. 18 de la convention, le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de CHF 45.- à CHF par habitant.

Durant la 1ère législature de fonctionnement du fonds, soit 2003-2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du Fonds, ainsi que l'Agenda régional et le montant des contributions était fixé à CHF 48.- / habitant. De 2007 jusqu'à 2017, le montant de la contribution des communes a été maintenu à CHF 48.- permettant ainsi l'intégration de nouvelles institutions et l'octroi de soutiens ponctuels / aides à la création. En 2018 et 2019, le Conseil administratif a fixé le montant de la contribution des communes à CHF 46.50 / habitant, souhaitant se recentrer sur la mission première du fonds, soit le soutien aux institutions bénéficiaires et aux frais d'édition de l'Agenda Riviera. Quant au budget 2020, il a été établi en tenant compte de la baisse de la population 2018 et des charges strictement nécessaires (institutions bénéficiaires, agenda régional, forfait SAI et frais de contrôle des comptes), la contribution des communes équivalant à CHF 47.10 / habitant.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au Conseil administratif du Fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget global adopté par les conseils communaux. En décembre 2020, le Conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2021.

Outre l'agenda régional, les 19 institutions bénéficiaires en 2020 sont rappelées ci-dessous :

Association Concours Clara Haskil	Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet -
Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux	Théâtre de Vevey
Association Live in Vevey	Fondation Festival du rire de Montreux -
Association des Musées de la Riviera vaudoise (AMRV)	Montreux Comedy Festival Montreux Jazz Artists Foundation
Association Nouvel Espace Dancers (NED)	Fondation Montreux Choral Festival
Association Nox Orae	Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-
Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental	Riviera (TMR)
Association Semaine internationale de piano	Fondation de la Saison culturelle de Montreux
Association du Théâtre de Poche de la Grenette	Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
Association du Théâtre Les Trois-Quarts	Fondation Vevey ville d'images - Festival Images
Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)	

Le budget 2021 a été établi sur une « base 0 » qui correspond aux seules charges nécessaires, soit au maintien des subsides aux institutions bénéficiaires du FCR, à l'intégration d'une nouvelle institution (Association Vevey International Funny Film Festival) qui, conformément à la convention du FCR, a été acceptée par les dix municipalités de la Riviera, ainsi qu'aux charges d'administration et de gestion du Fonds (forfait SAI / contrôle des comptes par une fiduciaire agréée). Au vu de la baisse de la population résidente entre fin 2017 et fin 2018, le Conseil administratif a décidé d'établir le budget sur une base de population sans majoration projetée ; en l'occurrence, sur les chiffres au 31.12.2019. Ledit budget est donc au plus près de la réalité en l'état des connaissances du FCR.

Ainsi, le montant global des charges s'élève à CHF 3'807'600.-, dont CHF 3'757'000.- pour les 19 institutions bénéficiaires du FCR et l'Agenda Riviera, CHF 15'000.- pour l'AVIFFF.

S'agissant des recettes, elles sont composées de la contribution de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de CHF 12'000.- pour l'Agenda régional, d'une provision faite sur l'exercice 2020 pour l'intégration de l'AVIFFF, ainsi que de la contribution des communes, dont le montant a été déterminé sur la base des charges (CHF 3'807'600.-) moins la participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour (CHF 12'000.-) et la provision (CHF 15'000.-). La contribution des communes s'élève par conséquent à CHF 3'780'600.-, équivalant à CHF 47.- / habitant.

Ainsi, le solde prévisible au 31 décembre 2021 est de CHF 0.-.

Le budget présenté est conforme au but de la convention du Fonds, visant prioritairement le soutien des institutions bénéficiaires du Fonds. Comme mentionné dans le cadre du budget 2018 du FCR, les communes sont invitées à soutenir les institutions culturelles locales avec le CHF 1.- / habitant qui résulte de la différence entre le budget 2021 à CHF 47.- par habitant et les CHF 48.- / habitant fixés jusqu'en 2017.


## BUDGET 2020



### CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la municipalité à ce qu'il plaise au conseil communal :

→ d'adopter le budget 2021 du Fonds culturel Riviera

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  Le secrétaire

A. Bovay  J. Steiner 

Annexe : Budget 2021 du Fonds Culturel Riviera

Municipal délégué : M. Thierry George

# FONDS CULTUREL RIVIERA

## BUDGET 2021

### CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR	3'757'000
Intégration de l'AVIFFF	15'000
Prestations d'administration et de gestion (SAI)	35'000
Contrôle des comptes (Fiduciaire SCF révision SA)	600

### TOTAL DES CHARGES

**3'807'600**

### REVENUS

Contribution Commission intercom. de la Taxe de séjour à l'Agenda régional	12'000
Provision sur exercice 2020 pour intégration de l'AVIFFF	15'000

Contribution des communes	Population au 31.12.2019	Population en %	Montant à porter au budget 2021
Blonay	6'151	7.7%	289'292
Chardonne	3'032	3.8%	142'600
Corseaux	2'287	2.8%	107'562
Corsier	3'363	4.2%	158'168
Jongny	1'544	1.9%	72'617
Montreux	26'065	32.4%	1'225'883
St-Légier-La Chiésaz	5'243	6.5%	246'587
La Tour-de-Peilz	11'906	14.8%	559'960
Vevey	19'871	24.7%	934'568
Veytaux	922	1.1%	43'363
Total contribution des communes (~ Fr. 47.00/hab.)	80'384	100.0%	3'780'600

### TOTAL DES REVENUS

**3'807'600**

### SOLDE PREVISIBLE AU 31.12.2021

**0**

Vevey - septembre 2020 / SAI-LMS